

## La régie des œuvres

Emballer, déballer, transporter, accrocher, décrocher les œuvres avec soin est un métier de l'ombre sans lequel aucune exposition ne pourrait être réalisée.

La régie des collections est principalement en charge de la **préparation, de l'organisation et du suivi du mouvement des œuvres de la collection municipale** : le mouvement peut être interne (rangement en réserve, accrochage/décrochage d'œuvres, mise à disposition d'œuvres pour les restaurateurs/photographes dans le cadre de campagne de restauration ou numérisation) ou externe (départ et retour d'œuvres dans le cadre d'opérations de restauration ou de prêt, d'accrochage/décrochage dans les sites partenaires des programmes de médiation, ou de mise en dépôt dans différents sites de l'administration parisienne.

Enfin la régie est **garante de la bonne gestion des réserves, de la surveillance des conditions de conservation et de stockage des œuvres respectant les normes imposées aux établissements muséaux.**

La régie des collections est **un service transversal** amené à travailler en collaboration avec l'ensemble des autres services du Fonds d'art contemporain ainsi qu'avec de nombreux interlocuteurs extérieurs tels les transporteurs, etc...